

Les 5 points du Calvinisme

1. La dépravation totale ou incapacité totale

Par suite de la chute, l'homme par lui-même est incapable de croire à l'évangile pour son salut. Le pécheur est mort, aveugle et sourd aux choses de Dieu ; son cœur est tortueux et méchant. Sa volonté n'est pas libre, elle est asservie à sa nature pécheresse de sorte qu'il ne va pas (il ne peut même pas) choisir le bien au lieu du mal dans le domaine spirituel. En conséquence, il faut plus que l'assistance de l'Esprit pour amener un pécheur à Christ ; il faut la régénération par laquelle l'Esprit donne la vie au pécheur et lui donne une nouvelle nature. La foi n'est pas la contribution de l'homme à son salut mais, est elle-même une partie du don de Dieu pour le salut ; elle est le don de Dieu au pécheur, et non le don du pécheur à Dieu.

2. L'Élection inconditionnelle

Dieu a choisi certains individus avant la fondation du monde pour qu'ils soient sauvés. Ce choix était uniquement motivé par sa propre volonté souveraine. Il n'a pas choisi certains pécheurs parce qu'il prévoyait une réponse ou une obéissance de leur part, comme la foi, la repentance, etc. Au contraire, Dieu accorde la foi et la repentance à chaque individu qu'il a choisi. Ces actes sont le résultat et non la cause du choix de Dieu. L'élection ne fut donc pas conditionnées par quelque qualité vertueuse ou quelque action prévue dans l'homme. Ceux que Dieu a élus souverainement, il les amène par la puissance de l'Esprit à une acceptation volontaire de Christ. Ainsi, c'est le choix du pécheur de la part de Dieu, et non le choix de Christ de la part du pécheur, qui est la cause ultime du salut.

3. La Rédemption particulière ou expiation limitée.

L'œuvre rédemptrice de Christ était destinée à sauver les élus seulement, et elle leur a véritablement assuré le salut. Sa mort consistait à souffrir la peine du péché à la place de certains pécheurs déterminés (substitution). En plus d'enlever le péché des élus, la rédemption de Christ a assuré tout ce qui était nécessaire à leur salut, incluant ; a foi qui les unit à lui. Le don de la foi est infailliblement attribué à tous ceux pour lesquels Christ est mort, garantissant ainsi leur salut.

4. L'appel efficace de l'Esprit ou grâce irrésistible

En plus de l'appel général extérieur qui est fait à tous ceux qui entendent l'évangile, le Saint-Esprit lance aux élus un appel intérieur spécial qui les amène inévitablement au salut. L'appel extérieur (lancé à tous sans exception) peut-être (et souvent est) rejeté. Mais l'appel intérieur (qui lui n'est fait qu'aux élus) ne peut être rejeté ; il amène toujours à une conversion. Par cet appel spécial, l'Esprit attire irrésistiblement les pécheurs à Christ. Il n'est pas limité par la volonté de l'homme dans son œuvre d'application du salut, pas plus qu'il ne dépend de la coopération de l'homme pour atteindre son but. L'Esprit amène miséricordieusement le pécheur élu à coopérer, à croire, à se repentir, à venir librement et volontairement à Christ. La grâce de Dieu est donc invincible ; elle ne faillit jamais dans l'atteinte de son but, i.e. le salut de ceux à qui elle s'étend.

5. La persévérance des saints

Tous ceux qui furent choisis par Dieu, rachetés par Christ et auxquels l'Esprit a donné la foi sont sauvés éternellement. Ils sont gardés dans la foi par la puissance du Dieu tout-puissant et, par conséquent, persévèrent jusqu'à la fin.